

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

forte résistance dans l'est du pays. Quel euphémisme! Quel sérieux!

Le ministre ne tient même pas compte du dépassement du coût estimé de la construction du pipe-line et de son effet sur le prix du gaz. Les grands projets réalisés récemment dans le Nord, tels que le pipe-line de l'Alaska ou le complexe de la Baie James, ont connu des dépassements des coûts estimés allant de 100 p. 100 à 1,000 p. 100; malgré cela, la société Arctic Gas a prévu un dépassement de seulement 25 p. 100. Les États-Unis et le Canada se sont livrés récemment à des estimations de ce supplément de coût. Les conclusions sont on ne peut plus claires. Il est certain que, pour finir, ce sera le contribuable canadien qui devra payer la note. La société Arctic Gas ne pourrait réaliser son projet sans des garanties financières du gouvernement canadien. Elle l'a admis elle-même au cours des audiences de l'Office national de l'énergie. Le raisonnement qui sous-tend la proposition d'Arctic Gas est clair: le gaz aux Américains et les frais aux Canadiens. Quelle justice!

Un autre argument de nature économique doit être examiné par tous les Canadiens. Outre les frais pour achever la construction d'un pipe-line dont les Canadiens n'ont pas besoin, l'économie souffrira d'un grave bouleversement. Dans trois ans, si on décide d'accepter la proposition d'Arctic Gas, une compagnie dotée d'un actif plus élevé que celui de la plus grande banque canadienne sera créée au Canada.

Une voix: Vous l'avez dit!

M. Broadbent: Cela aurait, bien entendu, de vives répercussions sur l'avenir du Canada. Réunir au Canada un actif de 900 millions représenterait 25 p. 100 de tous les nouveaux titres émis au Canada depuis trois ans et restreindrait notre capacité de financer l'expansion de l'équipement, de nouvelles entreprises, l'habitation et les hôpitaux pour nommer quelques secteurs qui souffriraient dans tout le Canada. Notre taux de change fléchirait de façon spectaculaire et l'économie serait en proie au marasme dans le Nord et ailleurs une fois les travaux de construction terminés. On peut invoquer de graves objections économiques dont presque personne au Canada ne souffle mot et que le NPD veut souligner. Demeurons sourds à cette perle publicitaire et adage instantané qui voudrait que nous «sacrifions cette noble sentimentalité du rapport Berger parce que nous avons besoin de gaz». La vérité, c'est que nous n'aurons besoin de ce gaz que vers 1995. Si nous obtenions dès maintenant le gaz du delta du Mackenzie, il coûterait trop cher. La construction d'un gazoduc pour acheminer le gaz des États-Unis vers les marchés américains, selon les propositions d'Arctic Gas, irait totalement à l'encontre des autres priorités canadiennes en matière d'investissement qui doivent répondre aux autres besoins humains et régionaux du Canada.

● (1230)

Et que dire des conséquences économiques du pipe-line de la vallée du Mackenzie pour le Nord? Le rapport du juge Berger s'attaque au mythe, car c'est un mythe, voulant que le pipe-line soit essentiel au bien-être économique du nord de notre grand pays. Après deux ans d'études et plusieurs années passées à examiner les aspects économiques, ses conclusions sont les suivantes. J'aimerais vous en citer un bon extrait car on a souvent et à tort prétendu que le rapport du juge Berger contenait des platitudes. Que dit-il des aspects économiques? Je cite:

[M. Broadbent.]

Il est illusoire de croire que le pipe-line résoudra les problèmes économiques du Nord. Le pipe-line a pour unique objectif d'acheminer le gaz du Nord jusqu'au Sud. Il se pourrait même qu'au lieu de régler les problèmes, il ne fasse que les aggraver... Il faut pourtant reconnaître que les grandes entreprises fondées sur les ressources non renouvelables ont rarement créé des emplois permanents pour de nombreux autochtones. Il est tout à fait permis de douter que le pipe-line ne pourra pas fournir des emplois valables et permanents à de nombreux autochtones...

La construction du pipe-line pourrait faire grandir démesurément les petites entreprises. A long terme, une telle situation créerait des difficultés dans le cours normal de l'expansion économique et commerciale.

La raison en est simple: l'expansion de la société industrialisée crée des chômeurs aussi bien que des salariés... Il faudra cesser de considérer l'expansion industrielle comme le seul remède à tous les maux économiques du Nord.

Partout au Canada et en fait dans le monde entier, il y a de nombreux économistes experts en développement régional qui seraient absolument d'accord avec les conclusions brutales du juge Berger sur l'économie du Nord. En outre, le juge Berger expose, et c'est à ne pas négliger, les coûts sociaux d'une construction précipitée du pipe-line. Quelles répercussions prévoit-il? Quelles en seraient, à son avis, les conséquences pour les autochtones du Canada que nous avons si mal traités pratiquement tout au long de notre histoire? Il nous dit que les maux suivants augmenteraient sensiblement: l'alcoolisme, les cas de désunion familiale, la criminalité et la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Peut-on choisir d'ignorer ces données? Je ne le pense pas. Ce sont des faits humains. Ce ne sont pas là les propos larmoyants d'une quelconque âme charitable bien intentionnée. Ces remarques découlent des leçons qu'on a tirées de la construction du pipe-line Trans-Alaska et de la ligne DEW. Elles sont fondées sur les témoignages accablants fournis par des infirmières et des docteurs qui ont vécu parmi les autochtones du Nord durant de nombreuses années. Somme toute, elles se fondent sur le témoignage éloquent et malheureux que constitue l'histoire même des autochtones.

Il est important de constater que le juge Berger ne nous demande de tourner le dos à l'histoire, ce qui est une autre critique erronée, mal informée et stupide du rapport. Le juge Berger ne pratique pas la politique de l'autruche. Il recommande de la prudence aux Canadiens, tout simplement. Il nous dit qu'on a besoin d'un peu de temps, tout au plus de dix ans, alors que les autochtones habitent là-bas depuis des centaines d'années, de sorte qu'eux-mêmes puissent participer à la définition de leur propre développement, à ce développement des ressources qui va se produire, de sorte qu'ils puissent créer leurs propres institutions et les adapter aux événements qui vont changer leur existence à eux.

Pas davantage que le reste d'entre nous qui vivons ailleurs, les autochtones du Canada ne rêvent d'une société fermée au changement. Ils savent pertinemment que le changement se produira, et que le cours de l'histoire ne peut s'arrêter. Ce qu'ils nous demandent, par l'entremise du rapport du juge Berger, c'est de les laisser exercer un rôle crucial dans un processus décisionnel qui aura des répercussions sur leur existence.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous n'en demandons pas moins pour nous dans le Sud. Pourquoi les autochtones du Nord se contenteraient-ils de moins? Je veux que ma position soit claire et nette. Il serait immoral de ne pas tenir compte maintenant des autochtones du Canada. Nous nous rendrions coupables d'un crime tout à fait inutile. Il nous faut démontrer dès maintenant